



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Perpignan, le 15 juillet 2025,

Communiqué de presse

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ÉVOLUTION ET PROLONGATION DE CERTAINES RESTRICTIONS

L'état des ressources en eau du département fait l'objet d'un suivi constant par l'ensemble des partenaires impliqués dans sa gestion : services de l'État, collectivités, usagers et experts, réunis au sein du comité de la ressource en eau.

Ce comité s'est réuni le 10 juillet 2025 en vue de faire le bilan de l'état de la ressource en eau et de la gestion de la sécheresse en ce début de période estivale, et de proposer une évolution des mesures de restrictions provisoires des usages de l'eau afin de les adapter constamment à l'état de la ressource.

L'amélioration de la situation hydrologique constatée dans les Pyrénées-Orientales au cours du printemps laisse place à un changement brutal des conditions hydrologiques et météorologiques avec l'épisode de canicule de fin juin. Le déficit de pluies depuis le début du mois de juin se poursuit et engendre une baisse des débits de la plupart des cours d'eau du département, certains atteignant un niveau historiquement bas, d'autres bénéficiant d'averses apportant un soulagement local et temporaire. La tendance baissière des niveaux des nappes phréatiques se confirme.

Dans ce contexte d'entrée dans la saison estivale, et après consultation des membres du Comité Ressource en Eau, le préfet des Pyrénées-Orientales a décidé d'aménager à nouveau les mesures de restriction des usages de l'eau, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement.

Concernant les prélèvements dans les cours d'eau (eaux superficielles), le maintien du niveau d'**alerte** est possible sur l'**Agly aval**, le **Tech** et la **Têt amont et aval**. Sur le bassin versant de la **Têt**, plusieurs affluents s'approchent du niveau de crise quand ils ne l'ont pas déjà atteint, comme c'est le cas pour la Castellane, ce qui nécessite des efforts soutenus d'économie d'eau. L'Aude amont évolue vers le niveau d'**alerte** en cohérence avec le niveau arrêté par la préfecture de l'Aude le 4 juillet dernier. Le **Sègre-Carol** est maintenu en **vigilance** grâce à une situation météorologique favorable. Concernant les eaux souterraines, la situation reste contrastée : les secteurs **Côte Nord**, **Côte Sud** et **Têt** restent en **alerte**. Les secteurs des **Aspres** et de l'**Agly** restent en situation de **crise**, en raison d'une recharge toujours insuffisante des nappes. Les **nappes du Tech** évoluent vers un niveau de **crise**, les niveaux piézométriques de celles-ci chutant fortement depuis juin.

Il est à noter que les stations de lavage de voitures sont soumises à de nouvelles mesures de restrictions depuis le 24 juin 2025, adaptées notamment à leur taux de réutilisation des eaux de lavage. Les stations sont tenues d'en informer leur clientèle au moyen d'un affichage dédié.

Compte tenu de la situation hydrologique encore fragile et susceptible d'évoluer rapidement avec l'intensification des conditions climatiques estivales et des besoins en eau, les réunions mensuelles des Comités Ressource en Eau seront maintenues, afin de permettre une évaluation continue de la ressource et une adaptation rapide des mesures de gestion.

Un nouvel arrêté préfectoral fixant ces niveaux et encadrant les usages de l'eau a donc été pris. Il est valable jusqu'au **31 août 2025 inclus**.

Au-delà de ces mesures, les utilisateurs sont appelés à continuer d'adopter un comportement responsable et économe en matière d'utilisation de l'eau. Il est nécessaire de maintenir ces efforts collectivement dans le but de préserver la ressource en eau et de sécuriser les usages pour l'été à venir.

Des campagnes de contrôle du respect de ces mesures sont régulièrement conduites par les services de l'État.

Les modalités de mise en œuvre de toutes ces mesures ainsi que la liste des communes concernées sont précisées dans l'arrêté préfectoral consultable sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-Pêche/Reglementation-de-l-Eau/Secheresse/Point-sur-la-situation-et-sur-les-restrictions-d-usages-de-eau>

La situation restant très fragile, des mesures complémentaires pourraient être mises en place dans les semaines à venir, toujours en concertation avec les secteurs utilisateurs.